REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre VI du livre II de la partie législative ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-569 du 24 avril 2012 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 6 juillet 2011 portant institution ou modification de certaines commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de corps relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 10 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Monsieur Xavier Maire, chef du service des ressources humaines, président ;
- Monsieur Laurent Belleguic, sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Simone Hayot, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Marie Haye, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Madame Laura Zerzour, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Pierre-Henri Paulet, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C ;
- Monsieur Philippe Tejedor, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures;
- Monsieur Gilles Le Lard, ingénieur général chargé de l'appui aux personnes et aux structures ;

Suppléants

- Madame Nadine Richard-Péjus, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Guillaume Duchesne, adjoint au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Virginie Chenal, adjointe au sous-directeur de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Mme Julie Bourriot, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Madame Nastasia Pedanou, chargée de mission auprès de la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Élodie Forêt, chargée de mission auprès du chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche ;
- Monsieur Williams Campos-Suarez, adjoint à la cheffe du service des ressources humaines de FranceAgriMer ;

- Madame Valérie Kleefstra, cheffe du service emploi, évolution et compétences de l'agence de services et de paiement.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

- Monsieur Philippe Parisi (CGT) ;
- Madame Rosette Thétis (FSU) ;
- Madame Pascale Wagner (UNSA) ;

Secrétaires administratifs de classe supérieure

- Madame Sybille Gantois (CFDT) ;
- Madame Sabine Letocart (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe normale

- Madame Martine Beauvois (CFDT) ;
- Madame Anne Hosatte (FO) ;
- Madame Candida Ferreira (UNSA).

Suppléants

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

- Madame Sylvie Etienne (CGT) ;
- Madame Corine Lorrai (FSU) ;
- Madame Sylviane Lacombe (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe supérieure

- Madame Michèle Chareyron (CFDT) ;
- Madame Nathalie Bergs-Bohain (UNSA).

Secrétaires administratifs de classe normale

- Madame Sylvie Durvis (CFDT) ;
- Madame Sophie Beguinot (FO) ;
- Monsieur Jacques Delcey (UNSA)

Article 2

L'arrêté du 8 février 2022 portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, - 5 AVR. 2022

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint au Sous-Directeur
de la gestion des carrières et de la rémunération

Guillaume DUCHESNE